Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260320-DEL20260320A-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260320a - Fixation du nombre d'adjoints

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 19 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, Mme ANTONA Germaine, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, Mme MORVAN Sonia, M. NAULET Olivier, M. DUPUIS Matthieu, M. MABIRE Adrien, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoint·e·s au Maire au maximum.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

DÉCIDE la création de quatre postes d'adjoint·e·s au Maire.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

MAIRIE DE PLOULEC'H
22300